

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 3 février deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 27 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire.**

Etaient présents : M. Stéphane BLANQUIN, Mme Laëtitia BOBEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, M. Yves FERRIER, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Manon DEQUAIRE a donné pouvoir à M. Jean DELAUGERRE, M. Marien DUFOURD a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, M. Matthieu GAVAIX a donné pouvoir à M. Xavier MAUME, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné pouvoir à Mme Florence JOUVE, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Danielle RANCY a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, M. François RUDEL a donné pouvoir à M. Stéphane BLANQUIN.

Absentes excusées : Mmes Françaises LUNEAU, Lydie ROBERT, M. Pascal BOITEL

Absents : Mme Sandra AUJOL, M. Jean-Claude PROST

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2023-14 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIASD DE LEZOUX

M. le Maire explique au conseil municipal que par délibération du 6/12/2022 le SIASD de Lezoux a approuvé la modification de l'article 7 de ses statuts comprenant :

- de porter le nombre de titulaires à 1 délégué par commune de moins de 6 000 habitants et à 2 délégués par commune à partir de 6 000 habitants,
- de porter le nombre de titulaires à 1 délégué par communauté de communes,
- de porter le nombre de suppléants à 2 par commune et par communauté de communes.

Cette modification permettra de réduire le nombre de délégués à 29 titulaires et 56 suppléants pour faciliter le fonctionnement de l'assemblée,

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver la modification des statuts du SIASD de Lezoux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la modification des statuts du SIASD de Lezoux telle que détaillée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 3 février 2023,
Certifiée transmise en Préfecture, le 3 février 2023,

Le Maire
Jean DELAUGERRE